

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 13 novembre 2017

Personnes présentes

- Messieurs LEVRAT, CHABERT, RABATEL, HAUTAPLAIN, GASCON
- Mesdames OBADIA, GONIN, MONTAGNE, DUBOIS, VUICHARD, BERTHIER-CASSET, RASPER

Laurence CHOUTEAU, excusée, donne pouvoir à Corine GONIN
Michel DONGUY, excusé, donne pouvoir à Monsieur le Maire
Alexandre DIDIER est excusé

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion ordinaire du 11 octobre 2017.

Logement communal N° 3

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'attribuer ce logement à Madame GADET Caroline
- Estime que le prix du loyer mensuel de 580 € (hors eau et électricité), prévu dans le cahier des charges établi par Monsieur le Maire, est conforme à la valeur locative de ce bien et que les clauses du cahier des charges sont satisfaisantes.
- Approuve le cahier des charges et notamment le prix du loyer prévu
- Autorise Monsieur le Maire à poursuivre la réalisation de cette location aux conditions de prix et autres énoncées par le cahier des charges par acte passé de gré à gré

A noter que ce logement dispose d'une troisième chambre donnant accès sur le palier, qui sera récupérée par la mairie en cas de nécessité (pièce d'archives ...)

Charte d'entretien des espaces publics (objectif zéro pesticide dans nos villes et villages)

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que cette charte est pilotée par la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (D.R.A.A.F.) Auvergne-Rhône-Alpes, la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (F.R.A.P.N.A.) et la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (F.R.E.D.O.N) Rhône-Alpes.

Des démarches sont engagées au niveau européen (directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides) et au niveau national (plan éco-phyto) pour une réduction de l'usage des pesticides en zones agricoles et non agricoles.

Les collectivités ont un rôle central dans cette utilisation à travers la gestion des espaces publics (parcs, voiries ...).

En Rhône-Alpes, la charte propose une démarche évolutive et valorisante pour tendre vers la suppression des pesticides dans les villes et villages.

Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

L'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'engager en faveur de l'arrêt des pesticides sur la commune, d'adopter le cahier des charges et de solliciter l'adhésion de la commune à la charte d'entretien des espaces publics « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

9^{ème} compétence 3CM

Les nouveaux statuts de la 3CM ont été modifiés par arrêté préfectoral du 25 juillet 2017, aux motifs :

- d'être en conformité avec la loi du 7 août 2015 portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République »
- de s'assurer du maintien, à compter du 1^{er} janvier 2018, de la D.G.F. bonifiée et ce en lien avec les services préfectoraux

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour être éligible à la D.G.F. bonifiée, la communauté doit exercer 9 compétences sur 12 fixées par le C.G.C.T. (au lieu de 6 sur 11).

Le Conseil Municipal (10 voix pour – 1 voix contre – 3 abstentions) :

- approuve la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « politique du logement social d'intérêt communautaire » : action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées (études, diagnostics, aides à l'accèsion à la propriété proposées par les bailleurs sociaux)
- Autorise le Président de la 3CM à accomplir toute démarche et à signer tout acte dans ce cadre

Participation citoyenne

Suite à la dernière réunion, le bilan à ce jour est le suivant :

- L'interface entre les référents désignés sur la commune et la gendarmerie est très efficace
- Une baisse des vols a été constatée
- A noter également une baisse de la délinquance sur Meximieux et Montluel mais une recrudescence des cambriolages dans les villages

Radars pédagogiques : l'expérience sera reconduite du 22 juin au 13 juillet 2018, à un autre lieu que le précédent et ceci pendant 3 semaines.

A savoir que pendant les 2 premières semaines, ce radar sera installé à titre préventif mais que durant la 3^{ème} semaine, les automobilistes seront verbalisés en cas d'excès de vitesse (30 km/h dans certaines parties du village).

Bibliothèque municipale

La convention passée entre la B.D.P. de Bourg et la commune, signée en 1991, a été reconduite automatiquement tous les ans.

A compter du 1^{er} janvier 2018, une nouvelle convention sera proposée pour 3 ans, qui comportera les points nouveaux suivants :

- Biblio-navette (permettant de faire venir quelques ouvrages à chaque fois) deux fois par mois au lieu d'un seul actuellement
- Echange de livres sur le site de Bourg 2 fois par an

Cela a pour conséquence de faire disparaître définitivement le service du bibliobus et de devoir se rendre à Bourg pour échanger 250 à 350 livres.

A noter qu'il serait problématique de laisser des véhicules communaux à disposition des bénévoles de la bibliothèque (assurance des personnes et des biens, nombreux ouvrages transportés) et surcoût que ce dispositif pourrait entraîner.

Monsieur le Maire étudiera la possibilité de s'associer avec une commune de la 3CM pour se rendre à Bourg.

Divers

- ✓ Lotissement de la Balme : les travaux de la Société CAPELLI sont terminés. La commune pourra donc prendre à sa charge l'entretien de la voirie.
- ✓ Portail de l'école : les travaux se poursuivent. Ils devraient être achevés prochainement.
- ✓ Lotissement de l'Etang : le problème d'évacuation d'eau pluviale sera réglé dans les jours à venir.
- ✓ L'élagage des haies, des abords des routes et des fossés sera réalisé bientôt.

- ✓ Merci à Alain CURTAT qui a aidé Dominique LAMBERT à des travaux de remise en peinture sur la voie publique.

Réunions diverses

BUCOPA – 23 octobre 2017

- Rapport sur l'égalité hommes/femmes
- Poursuite du poste de l'assistante pour moitié du temps de travail auprès de la CC Plaine de l'Ain
- Modification du tableau des emplois
- Changement de cadre d'emplois pour le chef de projet pour le régime indemnitaire (ISS)
- Concours du receveur – attribution d'indemnité
- Décision budgétaire modificative
- Recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage suivi étude inondation de la rivière d'Ain

Conseil Communautaire – 2 novembre 2017

- Approbation du compte rendu du 5 octobre 2017
- Mission animation 2018 / NATURA 2000 – accompagnement financier de l'Etat
- Convention INRAP dans le cadre de la réalisation des fouilles archéologiques préventives – ZAC des Viaducs
- Signature du devis ENEDIS pour la réalisation du raccordement électrique – ZAC des Viaducs
- Convention d'occupation temporaire avant cession par la société VICAT sur une partie de la parcelle AD258 – requalification de l'avenue des Prés Seigneurs
- Convention d'occupation temporaire avant cession par la société GIVI sur une partie de la parcelle AD175 – requalification de l'avenue des Prés Seigneurs
- Convention d'occupation précaire sur les parcelles AL959, 958, 735, 743, 173, 962, 960 au profit de la 3CM par la société APRR/ ZAC des Viaducs
- Acquisition des parcelles AL735 et 959 sises sur la commune de La Boisse – ZAC des Viaducs
- Modification du cahier des charges de cession de terrains du dossier de réalisation – ZAC des Viaducs
- Frais de déplacement
- Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur des communes et des EPCI
- Rémunération forfaitaire de missions ponctuelles de distribution
- Extension de la compétence de la communauté de communes en matière de politique du logement et du cadre de vie
- Définition de l'intérêt communautaire de la compétence de la communauté de communes en matière de politique du logement et du cadre de vie à compter du 1^{er} janvier 2018

3CM – commission consultative des marchés publics – 8 novembre 2017

- Présentation du rapport d'analyse
- Choix du candidat

3CM – commission « développement économique » - 8 novembre 2017

- Portrait économique de la 3CM
- Pépinière d'entreprises : définition de la stratégie de communication et du processus de sélection des entreprises
- Etat de la commercialisation sur CAP & CO et les Viaducs

Les comptes rendus détaillés de ces différentes réunions peuvent être consultés en mairie.

Après signature de différents documents, la séance est levée.

Prochaine réunion : jeudi 14 décembre 2017 - 20 h 30

Monsieur le Maire

La Secrétaire de séance

Les Conseillers